

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°	2025	02	01
----	------	----	----

OBJET	L'an deux mille vingt cinq le 27 février
<b>DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeais.

Date de convocation : 13 février 2025

	Membres	Présent·es	Absent·es	Absent·es représenté·es ou Délégation de vote
	<b>Ville de Rezé</b>			
	Mme Agnès BOURGEAIS	X		
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	<b>Département de Loire-Atlantique</b>			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	<b>Région Pays de la Loire</b>			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		X	
	<b>Personnalités qualifiées</b>			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	<b>Représentant·es du personnel</b>			
	Mme Maureen LARGOUET	X		
	Mme Nelly LANDAIS	X		

13 présent·es  
 1 représenté·es  
 Soit 14 votant·es

**Délibération n°2025-02-01 du 27 février 2025 du Conseil d'administration de La Soufflerie :  
Désignation des personnalités qualifiées**

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 8.2 des statuts de La Soufflerie,

3 personnalités qualifiées doivent siéger au Conseil d'administration de la Soufflerie.

Les 3 personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'administration doivent être nommées d'un commun accord par les collectivités membres fondateurs de la Soufflerie. Elles sont désignées pour une durée de trois renouvelable.

En cas de désaccord, chaque collectivité propose un nom et cette liste est soumise au vote du Conseil d'administration.

Les personnalités qualifiées ayant été désignées lors du Conseil d'administration du 23 septembre 2021, il est nécessaire de renouveler leurs mandats et/ou d'en désigner de nouvelles.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de renouveler le mandat de la personnalité qualifiée désignée en 2021 :

-Mme Brigitte Brault

Et de désigner deux nouvelles personnalités qualifiées :

-M. Vianney MARZIN

-M. Damien Tassin

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'une personnalité qualifiée désignée en 2021 :

- Mme Brigitte Brault

Et de désigner deux nouvelles personnalités qualifiées :

- M. Vianney Marzin

- M. Damien Tassin

Fait à Rezé, le 27 février 2025

La Présidente du Conseil d'administration de la Soufflerie

Madame Agnès Bourgeais

